



Contestation fourriere travaux

Par **justicelibre**, le **09/08/2017 à 10:47**

bonjour,rnrnma voiture ete gare sur une place niquel,j habite nice et il font des travaux pour le tramway.rnje la laisse le 28 juillet 2017,il n y a aucun panneau comme quoi il vont demolir le trottoir,je part sur paris 10 jours je revient voiture enlever[smile17].fourriere 123 euro plus 6 euro par jour plus 61 euro d expertise si on depasse 3 jour,donc 214 euro trot content.rnla femme flic municipal me sort une betise plus grosse quelle comme quoi faut surveiller sa voiture H24,pour cause les travaux mdr.....y a t il un moyen de ce faire rembourse car c est pas juste.merci d avance.

Par **le semaphore**, le **09/08/2017 à 12:02**

Bonjour rnA Nice le stationnement, si il est autorisé ou réglementé contre redevance, est limité en un même point à 24 heures .rnDonc travaux ou pas , au delà de 24 heures consecutives le stationnement sans déplacement du véhicule est en stationnement abusif réprimable par amende de classe 2 et enlèvement et mise en fourrière possible .

Par **kataga**, le **09/08/2017 à 14:37**

BjrrnEn laissant votre véhicule sur la voie publique pendant 10 jours, vous êtes de toute façon en infraction partout en France le stationnement est interdit plus de 7 jours ...rnLe PV et la fourriere sont parfaitement justifiés ...